

Beauvais, le 16 janvier 2014

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 : INFORMATIONS SUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

### DÉPÔT DES CANDIDATURES OBLIGATOIRE

Pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire, quel que soit le nombre d'habitants de la commune.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services préfectoraux.

### CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;
- avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

### OÙ ET QUAND DÉPOSER MA CANDIDATURE ?

Les candidats, qu'ils se présentent individuellement ou de façon groupée, doivent chacun fournir un formulaire imprimé de déclaration de candidature accompagné des pièces permettant de prouver la qualité d'électeur ainsi que l'attache avec la commune.

Elles doivent être déposées :

- **pour les communes de l'arrondissement de Beauvais :**  
à la préfecture de l'Oise - avenue de l'Europe à Beauvais (60000)
- **pour les communes de l'arrondissement de Clermont :**  
à la sous-préfecture de Clermont - 6 rue Georges Fleury à Clermont (60600)
- **pour les communes de l'arrondissement de Compiègne :**  
à la sous-préfecture de Compiègne - 21 rue Eugène à Compiègne (60200)
- **pour les communes de l'arrondissement de Senlis :**  
à la sous-préfecture de Senlis - 3 place Gérard de Nerval à Senlis (60300)

Le dépôt des candidatures se fera aux dates et heures suivants :

- **pour le 1er tour :**
  - du jeudi 13 février 2014 au mercredi 05 mars de 8h30 à 19h
  - le jeudi 06 mars 2014 de 8h30 à 18h
  - hors samedi et dimanche
- **pour le 2ème tour :**
  - le lundi 24 mars 2014 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
  - le mardi 25 mars 2014 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

**Compte tenu de l'obligation, pour tout candidat, de se déclarer, il est fortement conseillé aux intéressés d'utiliser les facilités horaires qui sont offertes pour déposer leur dossier au plus tôt. En effet, plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuels problèmes seront difficiles à résoudre (insuffisance de certaines informations, absence d'un document ou de la signature de l'un des candidats, etc.).**

*Pour plus d'informations, télécharger le mémento des candidats – le cerfa des déclarations des candidatures – les mandats – la liste des documents sur le site Internet [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) .*